

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****11ème séance****De la séance ordinaire du**de la législature
2016 - 2021**Jeudi 24 mai 2018, 20 h.00**

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	M. Patrick OPPLIGER
Sont présents	:	43 Conseillères et Conseillers sur 53, à l'appel, puis 45 Conseillères et Conseillers sur 55, après assermentations.
Excusé(e)s		MM. BOVEY Christian CUGNONI Pascal MOECKLI Gaetan PACHE Olivier PEREY Jean-Luc PISANI Lionel URNER Philippe Mme DAHBI RIO Jamila
Démission :		M. CHOU Erik
Absents:		Mme MELLO Aurélie M. VILLARD Pierre
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme FREDA GUERITAUULT Geneviève, Secrétaire

Le **Président Patrick OPPLIGER** ouvre la 11^{ème} séance de la législature. Il salue le Syndic, les membres de la Municipalité, Mme CACCIA, Boursière communale, M. CORNU, Huissier, et M. CAND ainsi que les membres du Conseil présents. Il adresse également ses salutations au représentant de la presse et au fidèle public. Il constate que l'ordre du jour a été envoyé dans les temps.

Il prie d'excuser l'erreur qui s'est glissée dans la convocation, au point 8 de l'ordre du Jour. Il faut lire « ...du chemin du **Bochet** ».

Avant de débiter la séance, il demande aux membres du Conseil d'observer une minute de silence et de recueillement à la mémoire de **M. Philippe THUILLARD**, ancien Conseiller.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Geneviève FREDA GUERITAUT**, Secrétaire.

43 Conseillères et Conseillers sur 53 (2 démissions) sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Vote : Les Conseillères et Conseillers adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2018

M. le Conseiller Philippe NOEL demande à préciser au point 12, la réponse de **M. le Municipal Luigi MANCINI** de la manière suivante : « Il indique que le dossier a été transmis à « Lausanne Région » pour étude complémentaire. ».

M. le Conseiller Simon LOB demande à corriger en p.162, son intervention de la manière suivante : « ... **Mme Nuria GORRITE**, Conseillère d'Etat... ».

Ces remarques étant prises en compte, la discussion est close.

Vote : Les Conseillères et Conseillers adoptent le PV corrigé à l'unanimité.

Mme Geneviève FREDA GUERITAUT, Secrétaire, est remerciée pour la qualité et la précision du procès-verbal.

4. Communications du Bureau

M. le Président Patrick OPPLIGER lit le texte suivant :

- *Le 25 mars, j'ai reçu la démission de notre secrétaire pour le 30 juin 2018. Le délai pour les candidatures étant terminé, je vous annonce que nous avons reçus 4 dossiers.*
- *Le 1er mai, M. Erik Chou m'a envoyé sa démission du CC avec effet à cette même date.*
- *Le 30 avril, le bureau s'est réuni pour nommer une commission pour l'examen des nouveaux statuts de la CISTEP. Cette commission a été nommée selon la demande de la CISTEP par l'intermédiaire de la Municipalité (art. 110 al.4 de loi sur les communes).*

J'en ai terminé avec les communications du bureau. »

5. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

M. le Syndic Daniel CROT fait part des communications de la Municipalité.

Il commence par excuser l'absence de **M. Municipal Denis FAVRE** pour des raisons familiales.

Il informe d'une nouvelle répartition des dicastères au 1^{er} juillet, définie au début du mois de mai suite à l'engagement du nouveau chef de service du bureau technique intercommunal.

M. le Municipal Denis FAVRE reprendra la police des constructions et l'urbanisme, à l'exception de

la mise à l'enquête des bâtiments 5, 6 et 7 du Pré Jacquet (toujours en charge de M. le Municipal Luigi MANCINI).

Il indique que **M. le Municipal Luigi MANCINI** reprend l'informatique mais laisse le dossier de renouvellement de l'informatique à M. le Municipal Denis FAVRE.

Il rappelle que la nouvelle répartition des dicastères figure sur le site internet de la Commune sous la rubrique « Municipalité ».

Concernant l'Office postal, il informe qu'une délégation de la Municipalité a reçu des représentants de la Poste le 30 avril dernier. Un accord a été signé confirmant qu'un dialogue a été mené, selon l'art. 34 sur l'Ordonnance sur la Poste et qu'en conséquence la Commune de Romanel-sur-Lausanne renonce à porter la décision de mise en place d'une filiale en partenariat dans la Commune devant la Commission fédérale de la Poste.

Il indique qu'il se rendra le 14 juin prochain à Payerne, avec son collègue **M. le Municipal Denis FAVRE** à l'Assemblée générale des délégués de la caisse intercommunale de pension.

Communications de la Municipalité par M. le Municipal Denis FAVRE (lues par M. le Municipal Luigi MANCINI)

*« Merci Monsieur le Syndic, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, je vais passer les communications concernant le **service de l'urbanisme**.*

Romanel Village :

La Municipalité a reçu un courrier le 29 mars 2018 du service du développement territorial à Lausanne lui proposant de conclure l'ensemble du PPA I « Le Village » soit par une nouvelle procédure. La procédure complète demandée étant complexe et coûteuse la Municipalité a demandé au chef de service du SDT lors d'une récente rencontre d'examiner la possibilité de simplifier cette procédure d'autant que le PPA vient d'être validé.

Schéma directeur du Nord Lausanne :

Suite au courrier du 10 avril 2018 le bureau SDNL à Renens demande de lui transmettre la prise de position de la Municipalité sur l'opportunité ou non d'élaborer un projet d'agglomération de 4ème génération du PAL. La Municipalité lui a confirmé que la commune de Romanel-sur-Lausanne n'est pas favorable et ne voit pas l'intérêt d'élaborer un projet de 4ème génération et qu'elle souhaiterait plutôt pour voir se réaliser les mesures prévues dans le PALM actuel.

Mon dicastère,

Bâtiments communaux :

Service général personnel de conciergerie suite au courrier du 23 mars 2018, de Mme Laurence ASSLER, qui a donné sa démission, en tant que poste de concierge du Temple de Romanel, avec effet au 30 avril 2018, la Municipalité a engagé dès le 20 mai 2018 Madame Maria DUBACH, en remplacement de Mme ASSLER, qui assurera la conciergerie du Temple ainsi que tous les services inhérents à la Paroisse.

Manifestations diverses :

***Fête de Lutte :** comme vous l'avez vu, nous avons aujourd'hui les grands préparatifs. En raison de ces préparatifs destinés à cette manifestation se déroulant ce week-end dans notre commune, la zone nord du parking de notre Maison de Commune est interdite au stationnement depuis ce midi, et nous prions les usagers de la route de se conformer aux diverses déviations qui seront mises en place durant cette période. Environ 700 personnes samedi et dimanche 600 personnes.*

1er Août :

Le FC Romanel et la société locale chargée d'organiser le 1er août cette année, la Municipalité a décidé de plus préparer la soupe qui est offerte à la population. La Municipalité a aussi décidé, vous l'avez vu sur le Budget, il n'y aura pas de feu d'artifice non plus cette année. Seul l'apéro officiel à cette manifestation sera offert. Je vous remercie. Je laisse la parole à Claudia. »

Aucune communication de la Municipalité provenant du dicastère de Claudia PERRIN

Elle laisse la parole à son collègue Blaise JAUNIN.

Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Blaise JAUNIN

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux : quelques informations de mon dicastère.

Assainissement Marais / Epinettes

Une délégation de la municipalité a été reçue par Me Marc-Etienne Favre à son étude afin d'être informée des conclusions, encore confidentielles, de l'avis de droit demandé dans le cadre du préavis 16/2017.

Un nouveau préavis, tenant compte des dites conclusions sera présenté à votre Conseil d'ici la fin de cette année.

Sécurité publique

Je porte à votre connaissance qu'à la suite du rapport établi par M. Jean-Marie Cornu, assistant de sécurité publique, concernant une découverte de produits stupéfiants sous le couvert du Collège de Prazqueron, une plainte pénale a été déposée. En effet, l'analyse des images de la vidéosurveillance ont permis l'identification de groupes de jeunes s'adonnant à la consommation de ces produits stupéfiants le soir du 28 mars dernier

Parcs et promenades

Au vu du succès rencontré par le parc de Prazqueron les week-ends de météo clémente, le service de voirie a décidé de mettre à disposition des usagers, deux poubelles supplémentaires d'une contenance de 200 litres à proximité des tables de pique-nique, du vendredi après-midi au lundi matin.

Ceci devrait permettre aux utilisateurs de ce lieu de jeter leurs déchets dans les endroits adéquats étant donné qu'en cas de forte affluence, les poubelles à disposition se trouvent rapidement saturées. »

M. le Président Patrick OPPLIGER remercie **M. le Syndic Daniel CROT** et les Municipaux pour leurs communications. Il rappelle que la discussion est possible au point 10 (Divers) de l'Ordre du Jour.

6. Assermentation

M. le Président Patrick OPPLIGER invite **MM. Maxime SABY** et **Romain BIRBAUM** à prendre place devant lui et demande à l'Assemblée de se lever. Il lit le serment :

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

MM. Maxime SABY et **Romain BIRBAUM** prononcent la promesse en levant la main droite.

M. le Président Patrick OPPLIGER félicite les nouveaux Conseillers et les invite à prendre place au sein de l'Assemblée dans laquelle ils pourront dès à présent délibérer.

M. le Président Patrick Oppliger informe que l'Assemblée est constituée de 45 membres dès à présent.

7. Préavis municipal No 19 / 2018 «Réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron»

M. le Président Patrick OPPLIGER invite les rapporteurs des Commissions à lire leur rapport.

M le Conseiller Simon LOB, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances à l'Assemblée.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission d'Urbanisme.

M. le Président Patrick OPPLIGER ouvre la discussion.

M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE regrette qu'une Commission Technique n'ait pas été nommée à la place de la Commission de l'Urbanisme qui n'a pas les compétences spécifiques techniques. Concernant le rapport technique, il précise que le linoleum requière davantage d'entretien que le PVC. Il pense que c'est malgré tout un bon projet.

M. le Municipal Luigi MANCINI indique que les membres de la Commission Technique étaient tout à fait compétents pour étudier le préavis.

M. le Président Patrick OPPLIGER indique que le choix de la Commission Urbanisme appartient au Bureau et non à la Municipalité.

M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI demande si la pose de panneaux solaires est prévue sur les toits.

M. le Municipal Luigi MANCINI indique qu'il a été approché par une entreprise et la Romande Energie pour poser des panneaux sur la salle Polyvalente et sur l'établissement de Prazqueron. Des études complémentaires viendront certainement compléter le projet et notamment pour l'équipement en photovoltaïques du toit de la salle de gym.

M. le Conseiller Arik ISSLER pose 2 questions. La 1^{ère} concerne le sort de la chaudière qui n'a que 8 ans d'âge et qui pourrait être « recyclée » avantageusement dans un autre bâtiment ou être revendue. La seconde concerne les façades, il aimerait savoir si cela serait suffisant d'uniquement les repeindre pour diminuer les coûts car les informations du rapport sont contradictoires à ce propos. Il évoque aussi un possible gain thermique.

M. le Municipal Luigi MANCINI indique qu'il est prévu que la chaudière sera réutilisée dans les projets futurs ou être revendue. Il informe que les 2 chaudières à pellets installées au Collège de Prazqueron avaient été dimensionnées aussi pour les bâtiments à venir. Concernant les plaques en façade à base d'amiante, cela coûte moins cher de les remplacer plutôt que de les améliorer telles que les nouvelles normes l'exigent. Par ailleurs, il y aura un certain gain thermique attesté par un rapport thermique.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI fait remarquer qu'il y a 3-4 ans, il fallait absolument construire par manque de place et que cela n'a pas été voté. Puis, il y a 3 mois, en reportant le préavis du crédit d'étude pour la construction du collège, on a économisé 6 millions sur 10 ans car il n'a pas été nécessaire d'emprunter. Il s'en félicite et se dit prêt à voter un montant plus élevé que celui présenté ce soir. Par ailleurs, il remercie les Municipaux de 1969 pour la construction du Collège car ils avaient été critiqués pour avoir construits un collège à toit plat qui aura duré finalement 60 ans.

M. le Conseiller Gabriel RACCIATTI informe qu'il n'a pas vu le rapport thermique et souhaite pouvoir le consulter pour connaître le gain thermique concerné par les 500m² de la façade pour laquelle, il est prévu de passer de 60mm à 200mm d'épaisseur d'isolation afin de toucher les subventions.

M. le Conseiller Laurent CORTHEZY indique que la chaudière installée actuellement dans le bâtiment est en fonte, un matériau fragile. Elle ne peut pas être démontée sans utiliser burin et massette ce qui entraînera inévitablement la casse des éléments en fonte. Elle ne pourra donc pas être remplacée ailleurs.

M. le Président Patrick OPPLIGER lit les conclusions du Préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

par son Président M. Patrick OPPLIGER

- vu le préavis municipal No 19/2018 « Réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron » adopté en séance de Municipalité du 16 avril 2018 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le Préavis municipal No. 19/2018 tel que présenté ;
- **d'accorder un crédit de Fr. 550'000.- TTC** pour la réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;

d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans

Vote : 40 oui, 3 non et 2 abstentions.

Le Préavis est accepté à la majorité

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie les membres du Conseil pour ce vote et remercie particulièrement M. CAND, responsable du service des bâtiments, Mme CACCIA, boursière, l'architecte ainsi que les deux Commissions pour leur professionnalisme.

8. Préavis municipal No 20 / 2018 «Crédit de construction - Mesure PGEE N°1 : Mise en séparatif du chemin du Bochet»

Mme la Conseillère Ornella MORIER, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances à l'Assemblée.

Mme la Conseillère Chloé CORTHEZY, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission Technique.

M. le Municipal Blaise JAUNIN informe qu'une erreur s'est glissée en page 2. Il faut lire 45'000.- sur le poste des frais secondaires au lieu de 55'000.- Cela ne change pas le montant total de 165'000.- des conclusions du Préavis. Il s'excuse pour cette erreur.

M. le Conseiller Arik ISSLER remarque, en ce qui concerne les honoraires, qu'en comparant avec le Préavis d'avant, les frais de l'ingénieur hydraulicien s'élève à 21-22% au lieu de 16-17% de l'architecte pour un travail de l'ingénieur hydraulicien environ cinq fois plus court en durée que celui de l'Architecte et avec 2 corps de métier au lieu d'une quinzaine. Pour les architectes, il est devenu très rare de facturer ces honoraires en fonction du coût de l'ouvrage, on fixe plutôt un forfait préalablement convenu. Il suggère de renégocier ces honoraires, le montant annoncé étant trop important par rapport à la simplicité des travaux prévus.

M. le Municipal Blaise JAUNIN informe que la Commission des Finances avait déjà relevé ce point et l'architecte avait déjà diminué, sauf erreur, de 20% le montant de ses honoraires.

M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE pense qu'il doit y avoir un moyen d'éviter une grande partie des nuisances en organisant bien le chantier contrairement à ce qui est annoncé dans le rapport.

M. le Municipal Blaise JAUNIN indique que les entreprises feront le maximum pour minimiser les nuisances sonores aux riverains.

M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE précise qu'il parlait surtout d'accès.

M. le Municipal Blaise JAUNIN s'engage à garantir un bon accès, autant que faire se peut.

M. le Conseiller François MORIER a 2 questions. La 1^{ère} concerne le montant chiffré de 125'000.- indiqué dans la fiche descriptive de l'avant-projet : ce chiffre ne figure plus dans le tableau des coûts réels du projet. La seconde question concerne le détail de l'allègement de la facture de la STEP suite à ces travaux.

M. le Municipal Blaise JAUNIN explique que la somme de 125'000.- correspond à un budget défini lors de l'avant-projet et que depuis les prix ont changé.

Pour la seconde question, comme la mise en séparatif va diminuer le volume des eaux usées à traiter par la STEP, la facture sera évidemment aussi moins lourde. Par ailleurs, il rappelle la constitution d'une Commission Technique, annoncée dans les Communications du **Président Patrick OPPLIGER**, qui est en charge d'étudier la nouvelle convention de répartition des coûts qui rentreront en vigueur. Et bien sûr, cela aura aussi un impact sur les coûts à venir.

M. le Président Patrick OPPLIGER lit les conclusions du Préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

par son Président M. Patrick OPPLIGER

- vu le préavis municipal No 20/2018 « Crédit de construction - Mesure PGEE N°1: Mise en séparatif du chemin du Bochet » adopté en séance de Municipalité du 16 avril 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le Préavis municipal No. 20/2018 tel que présenté ;

- **d'accorder un crédit de Fr. 165'000.- TTC** pour la mise en séparatif du chemin du Bochet ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Vote : 44 oui, 0 non et 1 abstention

Le Préavis est accepté à la majorité.

M. le Municipal Blaise JAUNIN remercie les membres du Conseil pour leur confiance et les deux Commissions qui ont travaillé sur ce Préavis. Il complète en indiquant qu'ils feront le maximum pour minimiser les nuisances.

9. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Nadia Pisani Ben Nsir intitulée « Quels impacts sur la commune de Romanel suite à l'acceptation de la LPPPL par le peuple vaudois le 12 février 2017 ? »

M. le Président Patrick OPPLIGER propose à la Municipalité de lire la réponse. La Municipalité décline.

M. le Président Patrick OPPLIGER ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR demande si les plans de quartiers de Pré-Jacquet, Raffort et PPA Village sont des zones d'utilité publique? Ce qu'elle comprend à la lecture de la réponse de la Municipalité.

M. le Syndic Daniel CROT confirme que Pré-Jacquet, Raffort et PPA Village ne sont pas des zones d'utilité publique.

M. le Conseiller Philippe NOEL souhaite que la Municipalité favorise, voir incite (via les outils des quotas) la construction de Logements d'Utilité Publique (LUP) pour les personnes en difficulté et qui ont de la peine à trouver des logements. Il y veillera.

M. le Président Patrick OPPLIGER indique que cette réponse n'appelle aucun vote et considérant que la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation, il clôt la discussion.

10. Motions, interpellations, postulats

La parole n'est pas demandée.

11. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR indique que la Commission d'Urbanisme a été reçue par la Municipalité le 7 mai dernier pour les informer de certaines avancées en Urbanisme. Elle demande si le Syndic peut en faire part au Conseil.

M. le Syndic Daniel CROT indique les points abordés avec la CUR. Les voici énumérés ci-dessous:

- Pré-Jacquet est en cours (parking souterrain, bâtiment 4 suivi des mises à l'enquête des bâtiments 5, 6 et 7).
- Le PPA Village est adopté et la Municipalité reçoit des projets pour son périmètre. Des constructions auront certainement lieu au Ch. des Biolles avec un dossier sur les circulations du Ch. de la Biolleyre.
- Une rencontre le 23 mai, avec le Conseiller d'Etat et le chef SDT sur le développement du Vernand-Camarès et du PDLI. Effectivement, la construction de logements n'est plus à l'ordre du jour, ce sont des zones d'activité qui manquent. Cette zone restera donc industrielle encore quelques années. Le PDLI s'arrête au niveau de l'entreprise Boxer. La Municipalité, bien qu'elle va sortir du PDLI, va continuer à défendre une zone mixte activité/logement dans le quartier Raffort à proximité de l'usine Boxer qui rapporterait davantage de revenus de personnes morales.
- Le service des autos (SAN) qui envisageait de s'installer au Vernand risque de devoir se rabattre sur le quartier des Sauges. Des discussions sont en cours et une décision sera prise par la SAN courant de cet été.
- Le directeur du « Lausanne Sport » a approché la Municipalité pour un projet de construction d'un centre de formation dans le quartier des Sauges. Deux entreprises suggèrent aussi des projets dans la même zone ce qui serait intéressant au niveau fiscal.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI informe que la Municipalité avec sa boursière, Mme Caccia, a présenté une première ébauche de la planification financière actualisée. Elle demande encore à être affinée dans les prochains mois pour en discuter cet automne avec l'arrêté d'imposition et le budget 2019.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI informe que lors de la séance extraordinaire du 26 avril dernier, l'ASIGOS a approuvé ses comptes.

12. Propositions individuelles et divers

M. le Syndic Daniel CROT présente le nouveau chef technique intercommunal, M. Stéphane ROCHAT en poste depuis le 1^{er} mai. Il demande de lui réserver un bon accueil et est ravi qu'il ait rejoint la Municipalité.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI questionne 3 points.

- si la subvention de la ville de Lausanne pour les travaux du Temple a bien été perçue.
- La confirmation de la gratuité du service à domicile de la Poste, annoncé lors de la dernière séance du Conseil Communal par M. le Conseiller Guillaume DERIAZ.
- l'accès à la clé pour la chaîne qui bloque la porte du terrain de foot. Cela pose des problèmes de sécurité pour les enfants lorsqu'ils doivent passer sous le grillage pour récupérer le ballon.

M. le Syndic Daniel CROT confirme que le service de la Poste est gratuit.

M. le Municipal Luigi MANCINI avoue avoir oublié de demander cette subvention. Il s'en charge et remercie M. le Conseiller Jean-Claude PISANI pour ce rappel.

M. le Municipal Blaise JAUNIN indique que cette clé ne peut pas être mise à disposition pour des raisons de sécurité : les enfants ne doivent pas se retrouver sur la route.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI informe que les problèmes de sécurité seraient diminués avec la clé car les enfants accèdent déjà à la route en passant sous les grillages.

M. le Municipal Blaise JAUNIN fort de ces précisions supplémentaires, pourra donner les informations nécessaires.

M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE demande ce qui peut être fait pour améliorer l'aspect de la zone du quartier industriel du Raffort.

M. le Syndic Daniel CROT informe qu'un dossier est déjà en main du SDT et qu'il le suit de très près.

M. le Conseiller François STUDER revient sur un article du 24Heures du 10 avril 2018 où il est annoncé d'ici à 2020 le remplacement de 5 passages à niveau, soit par des passages inférieurs (Le Lussex, Le Brit en 2020), soit par leurs suppressions (Assens, Villars-le-Terroir et Sugnens). La journaliste a reçu ces informations de Mme MAIRE, porte-parole des TL. Il demande si la Municipalité est informée.

M. le Syndic Daniel CROT informe que concernant Le Lussex des réflexions sont en cours, mais il est certain qu'en 2020, rien ne sera encore modifié, et à terme, certainement pas un passage sous voies. Il indique un projet à l'avenir pour la Gare après la finalisation du quartier Pré-Jacquet à échéance 2023-2025.

M. le Conseiller François STUDER est content de l'aménagement de Prazqueron avec son grill et ses tables. Cependant, il a constaté premièrement que des tables « se promènent » (notamment lors des tournois de Volley de la Jeunesse). Secondement que les usagers ne font pas le tri de leurs déchets. Et dans ce sens, il se questionne sur la pertinence de l'ajout de poubelles plus grandes qui va accentuer ce problème. Il se demande s'il ne serait pas mieux d'inciter les usagers à faire du tri et en plus d'indiquer où se trouvent les WC. Et finalement, il constate, malgré la présence d'une charte d'utilisation des lieux, que les nuisances sonores vont au-delà de 22h00.

M. le Municipal Blaise JAUNIN va étudier la question de la signalétique des WC. Concernant les poubelles, il rappelle la présence d'un éco-point à proximité et il compte sur la civilité des utilisateurs. Et concernant les nuisances sonores, il indique qu'un contrat de prestations a été établi avec la gendarmerie pour des rondes régulières et remettre à l'ordre les contrevenants.

M. le Syndic Daniel CROT précise que la Jeunesse a nettoyé le désordre laissé par les occupants du vendredi soir.

Mme la Conseillère Chloé CORTHESEY précise que la Jeunesse n'a pas utilisé les lieux le dimanche matin.

M. le Conseiller Thierry HENRY demande à la Commission de Gestion de venir le voir après la séance, pour signer le rapport, et à celle des recours en matière de taxes de s'arrêter pour fixer des dates de rencontre.

M. le Syndic Daniel CROT invite les membres du Conseil à partager une agape avec une dégustation du vin de Romanel avec possibilité de souscription.

M. le Président Patrick OPPLIGER annonce qu'il avance à 19h00 la prochaine séance du Conseil communal du fait des élections à l'ordre du jour

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** lève la séance à 21h29 tout en rappelant la tenue de la prochaine séance de l'année, **le 21 juin prochain à 19h00 à la Villageoise.**

Adopté, avec modifications, en séance du 21 juin 2018.

Le Président

La Secrétaire

Patrick OPPLIGER

Geneviève FREDA GUERITAUULT